

COUPONS TRANSPORT ET COUPONS AIDE A DOMICILE

- 1-vous achetez des coupons et recevez une facture d'achat.
- 2-nous vous envoyons par mail ou par courrier les dits coupons.
- 3-vous commandez vos services, soit en ligne, soit en agence, soit directement aux chauffeurs et intervenants.
- 4-une fois le service fourni, vous donnez au chauffeur ou à l'intervenant le nombre de coupons correspondant au service, et c'est tout...

Plus de soucis de paiements multiples, ou d'envoi de paiement par la poste sur facture, vous économisez timbres et papiers, et du temps...

Vos CESU peuvent être transformés en coupons, ce qui évite la perte de carnet CESU, nous vous rééditons les coupons en cas de perte.

Vous connaissez toujours votre solde restant.

TARIFS DES COUPONS

COUPONS transport	27€/COUPON (13,50€*)
COUPONS aide à domicile	19€/COUPON (9,50€*)

*50% de crédit d'impôt

UTILISATION DES COUPONS

Nombre de coupons	Type	PRIX/hr TTC
1	Aide à domicile 1h	19,00 €
1	TRANSPORT 30 min à 1h	27,00 €
2	TRANSPORT 1h01 à 1h31	54,00 €
2	Accès en gares	54,00 €
3	Accès Aéroports	81,00 €

DETAILS DES COUPONS

Par type de services	Salaires net congés payés inclus	Charges URSSAF totales*	Frais de gestion TTC	PRIX TTC du coupon
Aide à domicile	10,00 €	4,81 €	4,19 €	19,00 €
Ménage et confort	9,00 €	5,50 €	5,50 €	20,00 €
Transport (Frais de déplacement inclus)	13,00€	6,25€	7,75€	27,00€

*les charges URSSAF dues se décomposent en charges salariales et charges patronales, des exonérations existent en fonction de l'employeur, elles sont détaillées comme suit ;

-Particulier employeur actif, ne bénéficiant d'aucune indemnité et reconnaissance pour handicap (ou parent d'enfant handicapé) ; l'exonération est forfaitaire, de 2€/h sur les charges patronales sans plafond.

-Particulier employeur de plus de 70 ans, ne bénéficiant d'aucune indemnité et reconnaissance pour handicap (ou parent d'enfant handicapé), ou de l'APA ; exonération de l'intégralité de la partie sécurité sociale des charges patronales, plafonnée à 65 équivalents smic déclarés par mois.

-Particulier employeur bénéficiant d'une prestation pour handicap, parent d'enfant handicapé, allocation APA, ou justifiant d'un handicap supérieur ou égal à 80% ; exonération de l'intégralité de la partie sécurité sociale des charges patronales, sans plafond.

Le détail des coupons présenté ci-dessus prend en compte les différents cas, il est impératif de fournir les justificatifs à Oxilia afin qu'ils soient transmis à l'URSSAF au moment de l'affiliation.